



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 8 décembre 2015, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance ordinaire du mardi 8 décembre 2015 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 23 Conseillers généraux.

Absente excusée
Flavia Maire

Absent non excusé
-

Avant de passer à l'ordre du jour, **Monsieur le Président Yvan Monard** salue la présence de Madame Brigitta Gutmann et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil général.

Monsieur le Président Yvan Monard constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2015,
2. Budget de l'exercice 2016,
3. Demande d'autorisation de cautionner le prêt bancaire de fr. 2'000'000.- sollicité par « Le Marais rouge, société coopérative de chauffage à distance des Ponts-de-Martel »,
4. Nomination d'un membre au Bureau du Conseil général (en remplacement de Mme Julie Matthey-Prévôt),
5. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de Mme Julie Matthey-Prévôt).

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2015

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

2. Budget de l'exercice 2016

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant le rapport dans un premier temps.

Monsieur Cédric Schwab indique que ce budget 2016 est présenté sous une nouvelle forme. En effet, ce nouveau plan comptable a été mis en place pour que celui-ci soit harmonisé entre l'Etat

et les communes. Ce nouveau modèle comptable a pris passablement de temps et de soucis à la comptable et Monsieur Cédric Schwab la remercie pour son dévouement dans la mise en place de ce nouveau plan comptable.

Monsieur Cédric Schwab ajoute que le Conseil communal est satisfait de pouvoir présenter un budget légèrement bénéficiaire, même avec un préfinancement de fr. 100'000.- pour la future réfection de la Grande rue.

Monsieur Loïc Perrin indique que le Groupe PDI pense qu'il est bien de soutenir l'ancienne apprentie en lui offrant la possibilité de continuer ses études en lui proposant ce poste à 50%. En revanche il serait bien de garder le poste d'apprenti pour continuer de former en même temps, car sur 4 ans, cela fera deux apprentis en moins.

Monsieur Cédric Schwab indique que le Conseil communal a longuement parlé de ce poste d'apprenti. Il envisageait initialement d'engager un nouvel apprenti, mais suite à certains travaux supplémentaires au sein de l'administration communale comme la mise en place du nouveau plan comptable par exemple, ou alors le secrétariat de la Société coopérative du Cerf, la comptabilité de la crèche, etc..., le Conseil communal s'est alors dit que cela allait être difficile avec un apprenti de première année, raison pour laquelle l'apprentie a été engagée à 50%. Cette dernière est encore en formation, mais plus apprentie.

Constatant qu'il n'y a plus de remarques concernant le rapport, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à la comptable pour le parcours des différents comptes.

0. Administration générale : excédent de charges de fr. 451'500.-.

Monsieur Guillaume Maire a été triste de constater l'arrêt du projet EasyVote qui était au budget 2015. Selon ses informations, la cause de cet arrêt est qu'il n'y a pas d'augmentation de la participation aux scrutins chez les jeunes durant les votations 2015 où EasyVote était présent, donc que le nombre de votants des 18-25 ans est resté stable durant l'année 2015.

Monsieur Guillaume Maire déplore quelque peu cet arrêt car, bien qu'il n'y ait pas eu plus de votants, cette brochure est très bien construite et permet de faciliter la compréhension des sujets de votation, même des sujets très complexes. Par sa neutralité, sa simplicité, Monsieur Guillaume Maire est convaincu qu'elle permet à de nombreux jeunes de mieux comprendre les sujets. De plus, il s'agit d'un investissement de fr. 5.- par jeune, donc moins de fr. 1'000.- pour une année. Monsieur Guillaume Maire pense que ce tout petit investissement est la moindre des choses que les autorités communales puissent faire pour que les jeunes s'intéressent à la politique. Il est facile de dire que les jeunes ne s'y intéressent pas si ce petit effort n'est même pas fait.

Monsieur Cédric Schwab confirme que ce petit feuillet EasyVote sert à motiver les jeunes d'aller voter, mais suite à des statistiques qui ont été établies après les votes, le Conseil communal a remarqué que les jeunes n'allaient pas plus voter, raison pour laquelle il a décidé d'arrêter cette expérience EasyVote.

Monsieur Cédric Schwab annonce cependant que le Conseil communal va à nouveau y réfléchir.

Monsieur Vincent Robert pense que ce n'est pas après un seul essai qu'on peut mesurer si ça marche ou pas. Dans toutes les entreprises, on sait que les retours sur mailings ou ce genre de choses-là sont très faibles et on ne peut pas simplement abandonner après un seul essai.

De ce fait, Monsieur Vincent Robert partage l'avis de Monsieur Guillaume Maire et, au vue de l'investissement et au vue du désintéressement des jeunes vis-à-vis de la politique, cela servirait à l'entier de la commune et peut-être aux groupes politiques de plus intéresser les jeunes.

1. Ordre et sécurité publique : excédent de charges de fr. 205'400.-.

2. Formation : excédent de charges de fr. 1'417'900.-.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises : excédent de charges de fr. 156'810.-

4. Santé : excédent de charges de fr. 50'500.-.

5. Sécurité sociale : excédent de charges de fr. 763'500.-.

6. Transports : excédent de charges de fr. 577'750.-.

7. Protection environnement et aménagement : excédent de charges de fr. 49'180.-.

Monsieur Jean-Maurice Calame désire apporter une information concernant les décomptes finaux de la rénovation du grand réservoir, dont le crédit était de fr. 236'800.-. Le coût total est finalement de fr. 261'629.80 ce qui montre que le dépassement n'est pas si important que ça, malgré les mauvaises surprises survenues. Cet ouvrage est désormais aux normes.

Autre bonne nouvelle : l'adduction d'eau sur Martel-Dernier avec le crédit prévu de fr. 435'000.- se clôturera plutôt aux alentours de fr. 320'000.-, ce qui est une excellente surprise.

8. Economie publique : excédent de revenus de fr. 66'500.-.

9. Finances et impôts : excédent de revenus de fr. 3'623'870.-.

Suite au passage en revue de la classification fonctionnelle, le **résumé de la classification fonctionnelle**, la **classification par nature** et le **compte de résultat** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** passe la parole au secrétaire de la Commission financière, Monsieur Guillaume Maire, pour lecture du rapport de ladite commission.

Madame Sylviane Barth annonce que le Parti Socialiste et Libre est tout à fait satisfait du budget présenté par le Conseil communal et il va l'accepter. Le grand défi de ces prochaines années est la réfection de la route principale avec le PGEE et le trottoir, en espérant que la provision du budget de fr. 100'000.- pourra être mise de côté pour ces importants travaux. Le Parti Socialiste et Libre remercie le Conseil communal et l'administration pour ses choix dans ce budget équilibré et pour son engagement dans le bon fonctionnement de la commune.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud tient particulièrement à féliciter les différents services de l'Etat qui ont excellé cette année dans leur sport quasi favori qui sont les reports de charges et les augmentations exponentielles indécentes de certains services avec lesquels des contrats de prestations ont été signés il n'y a pas si longtemps que ça. Monsieur Jean-Paul Cruchaud se demande comment il sera possible de gérer cela à l'avenir dans de bonnes conditions.

Le Parti Libéral Radical a remarqué que le budget a été établi avec les chiffres fournis par le Service des contributions et le Service des communes, des chiffres qui sont en adéquation avec les revenus de la fiscalité qui a été attribué sur 2014 à la commune. Cependant, le Parti Libéral Radical est surpris qu'il n'ait pas du tout été pris en compte le tassement conjoncturel actuel et à venir. De ce fait, il espère fortement qu'il n'y ait pas en cours d'année une annonce de baisse substantielle des revenus qui n'avait pas été budgétée ou calculée.

Monsieur Vincent Robert annonce que le Parti Démocratique indépendant, lors de sa séance de groupe, a étudié attentivement le projet de budget 2016. Il n'est certes pas encore habitué à la présentation MCH2 mais a toutefois trouvé toutes les informations nécessaires. Il remercie chaleureusement l'administrateur et son adjointe pour la limpidité du rapport sans lequel il aurait été difficile de trouver les informations nécessaires.

Entre les modèles comptables, le canton n'a pas oublié d'augmenter de manière ahurissante certains postes, par exemple : la participation aux frais du MCH2 (+ 320%), d'effectuer des reports de charges à foison et de s'auto-attribuer des recettes. Le Parti Démocratique Indépendant tremble déjà quant à la facture à venir pour le SIEN qui s'apprête à investir 50 millions sur 4 ans pour rassembler les serveurs informatiques.

Pour revenir aux affaires purement du ressort de la commune, le Parti Démocratique Indépendant apprécie que la commune continue ses investissements et l'entretien du patrimoine bâti et espère que les rentrées financières prévues par le Service des communes se réalisent. Il remercie le Conseil communal incorpore, l'administrateur et la comptable pour l'élaboration du budget, ainsi que pour tout le travail fourni durant toute l'année.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

3. Demande d'autorisation de cautionner le prêt bancaire de fr. 2'000'000.- sollicité par « Le Marais rouge, société coopérative de chauffage à distance des Ponts-de-Martel »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Jean-Marc Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant n'est pas frileux au point de refuser ce cautionnement. Effectivement, tous les membres sont en accord avec ce genre de chauffage qui a déjà bien fait ses preuves dans le village. Le Parti Démocratique Indépendant va donc accepter ce cautionnement.

Monsieur Cédric Schwab annonce que le Conseil communal encourage les membres du Conseil général à accepter ce cautionnement car la société coopérative du chauffage à distance a toujours su gérer de façon exemplaire ses comptes. Pour la commune, c'est aussi une façon d'encourager l'énergie renouvelable.

Monsieur Martial Roulet indique que depuis bientôt 10 ans, le Parti Libéral Radical soutient les différentes demandes émanant de la société de chauffage à distance des Ponts-de-Martel et il en sera de même pour la présente demande. Dans une situation où les conflits liés à l'or noir provoquent directement ou indirectement les événements dont nous avons été témoins ces dernières semaines, il est fondamental et indispensable de soutenir un projet tel que celui-ci. Le recours aux énergies renouvelables est également un des éléments importants pour que l'avenir de nos enfants sur cette planète puisse être envisagé; il serait bien déraisonnable de ne pas y songer. De plus, depuis ses débuts, le projet de chauffage à distance est un vecteur économique de la région et un élément qui peut mettre en valeur la commune par différents aspects. Bien sûr, le risque lié à une caution existe, mais la nature-même du projet concerné le limite de manière drastique, cela tout en apportant un revenu non négligeable à la commune chiffré à environ fr. 300'000.- sur 25 ans selon le rapport du Conseil communal.

Dès lors, le Parti Libéral Radical soutiendra ce projet et encourage le Conseil général à appuyer le rapport.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

4. Nomination d'un membre au Bureau du Conseil général

Monsieur le Président Yvan Monard demande les propositions des partis politiques.

Madame Sylviane Barth propose Madame Lise-Marieke Richard pour la reprise de cette place vacante.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition et que le nombre de membres à élire est égal à celui des propositions, **Monsieur le Président Yvan Monard** déclare cette élection tacite.

5. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité

Monsieur le Président Yvan Monard demande les propositions des partis politiques.

Madame Sylviane Barth propose Madame Judith Jean-Baptiste pour la reprise de cette place vacante.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition et que le nombre de membres à élire est égal à celui des propositions, **Monsieur le Président Yvan Monard** déclare cette élection tacite.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h30 en remerciant toutes et tous pour leur présence durant l'année écoulée, pour les débats parfois peu nourris mais toujours intéressants et en souhaitant de belles fêtes de fin d'année.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Yvan Monard

Lise-Marieke Richard